Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 022-212200992-20261104-DEL_08_04112026-DE

Département des Côtes d'Armor Commune de LANFAINS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 11 2026
Date de la convocation : 23 octobre 2026 **Date d'affichage de la convocation** :23 octobre 2026	L'an deux mil vingt-six, le mercredi 04 novembre 2026 à 20H15, le Conseil Municipal de LANFAINS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. David TOLLEMER, Maire.
Nombre de membres : **- Afférents au conseil :** 15 **- En exercice** : 15 **- Qui ont pris part à la délibération : 14 + 1 pouvoir**	PRÉSENTS : M. David TOLLEMER ; M. David DUSSEUX ; Mme Valérie DANIÉLOU ; M. Pascal LE LIARD ; Mme Marylise GOUYETTE ; Mme Isabelle TATON ; M. Arnaud LE ROUX ; M. Alexandre MORDELET ; Mme Edith MERRANT ; M. Gwénaël MORDELET ; M. Alexis LEGEMBLE ; Mme Justine LATIMIER ; Mme Marie-Lucille WOZNIAK ; M. THOMAS LOUVET ABSENT : Mme Émilie JOUAN (pouvoir à Mme Isabelle TATON) SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Alexandre MORDELET

N°08-04112026 AVIS SUR LE PROJET DE PARC EOLIEN A LE FOEIL- SOCIETE LE TERTRE ENERGIES

Exposé par M. Le Maire

Une consultation du public, d'une durée de trois mois, est ouverte du lundi 2 novembre 2026 à 9 h au mardi 2 février 2027 à 17 h sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société LE TERTRE ENERGIES pour implanter et exploiter un parc éolien, composé de 2 aérogénérateurs d'une hauteur totale maximale de 200 m, d'une puissance maximale unitaire de 4,8 MW, et d'1 poste de livraison, lieu-dit « Crénan » sur la commune de Le Foeil. Ce projet est soumis à évaluation environnementale. L'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut l'information d'absence d'avis émis dans les délais, ainsi que les avis des services réglementairement requis, sont rendus publics au cours de la consultation sur le site internet dédié.

Conformément à l'article R.181-18 du Code de l'environnement, l'avis du conseil municipal sur la demande présentée est requis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ÉMET un avis favorable sur le projet de parc éolien sur la commune de Le Foeil (parc éolien du Tertre)

Fait et délibéré le 04 novembre 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,
David TOLLEMER